

Assemblée générale de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà

La Fédération tiendra son assemblée générale annuelle à Sherbrooke à l'occasion de la fondation d'une corporation de sauvegarde du patrimoine funéraire pour les régions de l'Estrie et de la Montérégie. C'est un rendez-vous le 24 mai à la paroisse du Bon Pasteur de l'église Sainte-Famille (630, rue Papineau, porte 5).

La rencontre de fondation de la corporation sera suivie d'une table ronde puis d'une visite du cimetière Saint-Michel. Voir les détails dans les encadrés ci-dessous. Voici l'horaire de la journée :

10 h 15 : assemblée générale

11 h 00 : fondation de la corporation de sauvegarde du patrimoine funéraire Estrie et Montérégie

12 h 00 : table ronde sur la dispersion des cendres (activité payante, un goûter sera inclus)

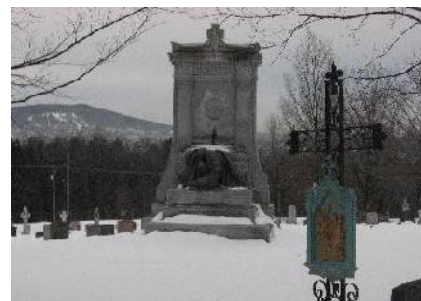
14 h 00 : visite du cimetière Saint-Michel

Venez passer une belle journée avec nous à Sherbrooke et rencontrer d'autres passionnés de patrimoine funéraire. Toute la population est invitée à y participer. Vous pourrez devenir membre sur place. Réservation obligatoire au 514-528-8826.

Fondation d'une corporation de sauvegarde du patrimoine funéraire pour les régions de l'Estrie et de la Montérégie

Une rencontre de fondation est organisée par la Fédération, en collaboration avec M. Michel Fortin, porte parole de l'Association des détaillants de monuments du Québec et également directeur de la Maison du Granit, au lac Drolet. Rappelons que la région de l'Estrie compte 346 cimetières et lieux de sépulture et qu'on en dénombre 461 en Montérégie.

Il en coutera 25 \$ pour devenir membre de la nouvelle corporation, 15 \$ pour les étudiants et personnes âgées de 65 ans et plus. Pour information et inscription, composez le 514-528-8826.



Le monument Charest au cimetière Saint-Michel

Table ronde sur la dispersion des cendres

En 2012, l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, déposait le projet de loi n° 83, la Loi sur les activités funéraires. Ce projet de loi, qui n'a pas eu le temps d'être adopté, instituait un nouveau régime juridique applicable aux activités funéraires afin d'assurer à la fois la protection de la santé publique et le respect de la dignité des personnes décédées. Le chapitre V de la loi, qui traite spécifiquement de la question de la disposition des cendres humaines, n'a pas retenu la proposition de l'ensemble de l'industrie funéraire qui réclamait l'obligation du dépôt des cendres dans des cimetières.

C'est un sujet qui divise les tenants des libertés individuelles et certains protecteurs du patrimoine et de l'industrie funéraire. Il soulève des questions très importantes concernant l'avenir des cimetières. Par exemple, la dispersion des cendres humaines dans un cours d'eau ou autre lieu est-elle moins digne que l'inhumation des cendres avec les ancêtres dans un cimetière traditionnel ?

Afin de discuter de cette question et de ses conséquences, la Fédération organisera une table ronde à laquelle participeront M. Alain Tremblay, fondateur de l'Écomusée de l'Au-Delà, qui s'oppose à l'idée de contraindre la population à déposer les cendres dans les cimetières, M. André Lépine, professeur retraité en thanatologie et ancien propriétaire d'entreprises funéraires, qui est un fervent défenseur de l'idée d'imposer le dépôt des cendres dans un cimetière, et le philosophe M. Jacques Dufresne qui, pour sa part, se demande si la popularité de la crémation ne serait pas un signe de la rupture du lien des humains avec la nature.

La table ronde aura lieu à Sherbrooke le samedi 24 mai 2014, de 12 h à 13 h 30 à la paroisse du Bon Pasteur (église Sainte-Famille, 630 rue Papineau porte 5). Des sandwichs et des rafraîchissements seront offerts pendant la discussion. Coût de 5 \$ pour les membres et 20 \$ pour les non-membres. Prière de réserver au 514-528-8826.

Appel de texte pour *Les territoires et espaces de la mort et du mourir*

L'appel est lancé par l'Instituto de Arte Americano, conjointement avec la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université nationale de Misiones et la Faculté d'architecture, de conception et d'urbanisme de l'Université de Buenos Aires, pour des articles en vue d'une publication intitulée *Les territoires et espaces de la mort et du mourir*. Les articles doivent être reçus au plus tard le lundi 9 Juin 2014. Pour plus d'information, visitez le site <http://www.iaa.fadu.uba.ar/?p=5381> (en espagnol).

On enterre les cimetières !

Retour sur la table ronde « *L'avenir des recherches bioarchéologiques et politiques de ré-enterrement des cimetières au Québec.* »

Dans le cadre de la Semaine de l'archéologie, une table ronde s'est tenue le 17 mars dernier au département d'anthropologie de l'Université de Montréal sur le thème de *L'avenir des recherches bioarchéologiques et politiques de ré-enterrement des cimetières au Québec*. Voici des extraits du programme :

Avec le développement de techniques diverses (paléopathologie, isotopes, ADN ancien, etc.), les archéologues et bioarchéologues encouragent à prolonger l'analyse des restes humains et des artefacts provenant des cimetières fouillés au Québec. Mais cela n'est pas toujours possible. Plusieurs questions essentielles pour le travail du bioarchéologue sont fortement liées aux politiques patrimoniales :

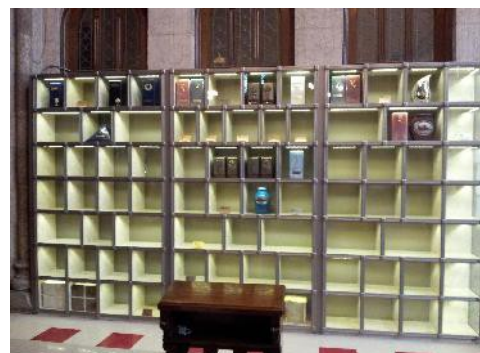
- nos lois (lesquelles ?) protègent-elles nos cimetières anciens ? La notion de «cimetière ancien» doit être discutée à travers les définitions qui nous sont proposées par les lois (par ex. celle de la Direction du contentieux de la Ville de Montréal). Diverses situations doivent être étudiées, comme celle des cimetières (désacralisés ou pas) qui se trouvent dans des espaces publics ou privés;
- comment concilier les intérêts scientifiques, patrimoniaux et éthiques? Des étapes doivent être respectées : consultation des communautés, municipalités, ministères, etc., ententes pour la fouille et l'analyse (firmes privées ou universités), réinhumation avec commémoration, diffusion des résultats scientifiques auprès du grand public, etc.

Anne-Marie Balac, archéologue retraitée du MAC, participait à cette table ronde et a soulevé la question de l'existence d'inventaires de tels cimetières, ainsi que celle de leur protection et de leur commémoration et celle de la nécessité de se doter d'un code d'éthique. François Bélanger, archéologue à la Ville de Montréal et responsable des fouilles de cimetières urbains anciens, comme celui de la première église Notre-Dame et le cimetière Saint-Antoine (place du Canada), a expliqué que ceux-ci n'étaient plus des cimetières comme tels, mais des sites ou des «couches» archéologiques dont les sépultures devenaient des artefacts ou des «écofacts». Sur le plan éthique, la Ville a décidé de réinhumer à NDDN les restes humains trouvés lors des fouilles et d'y commémorer ces deux cimetières. Mais qu'en est-il ailleurs ? Y a-t-il au Québec une politique de commémoration ou de réinhumation comme en Angleterre? Et quid de la légalité judiciaire ?

Columbarium à l'intérieur des églises : bilan de l'église Saint-Roch de Québec

Depuis plusieurs années, la Fédération fait la promotion de l'installation de columbariums à l'intérieur d'églises à valeur patrimoniale afin d'aider à leur conservation en y ramenant, entre autres, une partie de l'économie funéraire.

Au début du mois d'août 2011, Mgr Jean Piché, curé de la paroisse Notre-Dame-de-Saint-Roch, procédait à la bénédiction de 92 niches cinéraires, première phase du projet administré par la Coopérative funéraire de la Capitale et qui devait, trois ans plus tard, totaliser 240 niches cinéraires. La première phase a coûté 40 000 \$ et l'ensemble du projet est évalué à 100 000 \$.



M. François Charest, directeur général de la Coopérative funéraire de la Capitale, qui loue l'espace et administre le columbarium, nous informe que les ventes de niches ont été plus lentes que prévu, mais que 70% de celles-ci sont déjà vendues et qu'un agrandissement aura lieu en 2015. Malgré tout, il considère l'expérience très positive financièrement pour la coopérative et l'église qui, en plus de louer l'espace pour le columbarium, peut louer des espaces pour les réceptions. Côté accessibilité, M. Charest souligne que l'église est ouverte en permanence.

La seule ombre au tableau, qui pourrait constituer un obstacle majeur au développement de cette initiative : le projet de loi n° 83 sur les activités funéraires. Ce projet de loi qui avait été déposé en 2012 par le ministre Yves Bolduc, prévoyait l'interdiction d'aménager des columbariums hors cimetière. Heureusement, le projet de loi n'a pas encore été adopté. Espérons que le ministère de la Santé et des Services sociaux retirera cette interdiction pour ces bâtiments patrimoniaux.

Demande de citation de la crypte funéraire des Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph



Le mercredi 26 mars 2014, l'arrondissement Plateau Mont-Royal organisait une consultation publique sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. Patrimoine funéraire Montréal (PFM) a fait la promotion de l'idée de faire citer par l'arrondissement (ou par la Ville centre) la crypte funéraire située sous la chapelle des Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph qui contient, en plus des ossements de Jeanne-Mance, les restes mortels de nombreuses sœurs et quelques personnalités illustres. PFM souhaite par la suite que l'arrondissement dépose une demande formelle à l'Arrondissement historique du Mont-Royal afin de faire reconnaître officiellement la crypte funéraire des Sœurs comme étant le cinquième site funéraire en importance du secteur.

Rappelons que le 31 janvier 1861, lors d'une grandiose cérémonie de translation partant du Vieux-Montréal, on conduisit au nouvel Hôtel-Dieu de l'avenue des Pins les restes de 178 religieuses et trois laïques, dont Jeanne-Mance, co-fondatrice de Montréal. Depuis cette date, 589 autres religieuses y furent inhumées.

La Fédération devient propriétaire de la base de données et du site web *La route des cimetières du Québec*

Un leg important a été conclu cet hiver entre la Fédération et M. Daniel Labelle, concepteur et réalisateur de la base de données et du site web *La route des cimetières du Québec*. Rappelons que cet outil hors pair contient plus de 2700 entrées sur les cimetières et lieux de sépulture de l'ensemble du Québec. C'est en 2011 que M. Labelle a commencé cette base de données pour son propre plaisir et de façon entièrement bénévole.

Plus récemment, la Fédération a mandaté Patrimoine funéraire Montréal pour dynamiser le site web en modifiant le design et en y ajoutant des photographies. De plus, des textes informatifs plus détaillés sur les cimetières montréalais alimenteront ce répertoire qui est le fruit d'un travail colossal et qui mérite d'être diffusé à un public élargi. Visitez dès maintenant la version actuelle du site sur <http://www.leslabelle.com/Cimetieres/CimMain.asp>

Veille médiatique sur le patrimoine funéraire

Croque-mort, une discipline universitaire

« Croque-mort un métier désormais enseigné à l'université », par Marine Hagg, Le Parisien, 26 mars 2014

Un article publié dans le journal français Le Parisien nous apprend que l'université Paris-Dauphine offre maintenant une formation en *business management* (on est en France!) aux croque-morts – un nom remontant à une époque où l'on mordait l'orteil du défunt pour s'assurer qu'il était bien mort. Au programme : marketing, gestion, comptabilité, droit du travail, ressources humaines, culture générale, logique, français pour les écrits et cinq ou six stages dans différentes entreprises de pompes funèbres, sans oublier quelques matières spécifiques au métier de croque-mort.

« Il y a des cours de psychologie pendant lesquels on va travailler sur l'absence, le deuil, explique Philippe Martineau, directeur général du réseau Choix funéraire. Les rites funéraires ne sont pas les mêmes dans toutes les régions. Et puis, la pratique évolue vers la crémation, il y a de plus en plus de cérémonies civiles et de devis en ligne, Internet prend de l'importance dans notre métier, les gens organisent de plus en plus les obsèques sur la Toile, on peut même suivre la cérémonie en *streaming* (bis!) ». Confrontés à ces évolutions sociétales, les jeunes gérants d'entreprises de pompes funèbres doivent s'adapter aux nouvelles technologies. La formation se fera sur une année, à raison de trois jours de cours par mois. Coût total : 8 000 euros.

Relocalisation du cimetière des Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski

« Les Soeurs du St-Rosaire doivent relocaliser leur cimetière », par Ernie Wells, Le Rimouskois, 26 mars

Le cimetière des Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski sera déménagé. Les restes des 653 religieuses inhumées depuis 1876 seront donc exhumés puis ré-enterrés. Situé à l'arrière de la Maison Mère, ce cimetière est trop petit pour une communauté qui compte 308 sœurs, et qui ne peut être agrandi. Déjà, quelques inhumations ont eu lieu au site des Jardins commémoratifs Saint-Germain de Rimouski, mais on a décidé d'y relocaliser tout le cimetière pour regrouper les sœurs décédées et éviter ainsi leur dispersion, explique la Supérieure générale Sœur Marie-Anna Dubé. Les cercueils inhumés plus récemment, depuis 1989, seront déplacés comme tels, alors que les restes plus anciens seront regroupés par cinq ou six religieuses dans un même cercueil. Les pierres tombales seront toutes replacées dans la nouvelle concession. Le tout se fera sous chapiteaux, dans la plus grande discrétion, avec l'aide des mêmes spécialistes qui avaient déplacé le cimetière des Sœurs Servantes de Jésus-Marie à Nazareth, affirme Raymond Dubé, le président des Jardins commémoratifs de Rimouski.

Tourisme chez soi : crypte funéraire de la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec

« Crypte funéraire de la basilique Notre-Dame : un trésor méconnu », par Josée Guillemette, Journal de Québec, 23 mars 2014

Cet article présente l'histoire de la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec, depuis 1652, et une intéressante visite de sa crypte en suivant un long tunnel où l'on peut d'abord voir la chapelle commémorative des Saints Martyrs canadiens, tués entre 1642 et 1649 par des Iroquois, puis les enfeus de tous les prêtres et évêques de Québec, sauf les quatre premiers, dont deux sont retournés à Paris. Au total, près de 1 000 dépouilles y reposent. À une extrémité du tunnel, les murs sont peints d'une grande fresque colorée intitulée « Le passage ». Le tunnel est fermé par deux portes de bronze sculptées par l'artiste Lucienne Payan-Cornet. Derrière ces portes se trouve le sous-sol de la cathédrale où des fosses communes recèlent encore plusieurs corps à exhumer. Les fouilles sous l'église et dans les cimetières à proximité ont nécessité l'aménagement de trois ossuaires pour y mettre les restes osseux. On peut aussi voir une collection d'objets funéraires, et surtout, l'enveloppe de plomb qui recouvrait le premier cercueil de Mgr François de Laval en 1708.

On traite de patrimoine funéraire dans le dernier *Continuité*

Continuité, le magazine du patrimoine au Québec, vient de lancer son édition du printemps 2014 (n° 140). Dans les premières pages, un des articles de la section « Nouvelles », intitulé *Légiférer pour les cimetières*, revient sur le colloque de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà (*L'avenir des cimetières du Québec*), qui s'est tenu à Québec à l'automne 2013. Cet article donne les grandes lignes de la déclaration rédigée au terme de l'événement. De plus, le magazine présente un dossier sur la MRC de Coaticook, dans lequel il est question, entre autres, des cimetières de l'endroit, avec un hyperlien vers un PDF sur l'inventaire des lieux de sépulture et des croix de chemin. Enfin, il contient un autre dossier intéressant, portant celui-là sur la superbe restauration du monastère du Carmel, à Montréal.

Notez que les liens web de tous ces articles sont regroupés sur <http://patrimoinefunerairem.wix.com/bulletin>

Visite commentée en compagnie d'un fossoyeur

En juin, mettez les pieds dans le cimetière en compagnie d'un fossoyeur afin d'en savoir davantage sur l'évolution des pratiques funéraires. La visite se fera au cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, de 10 h 00 à 11 h 30, les dimanches du 1er et du 15 juin. Contribution suggérée de 10 \$, l'argent sera versée à Patrimoine funéraire Montréal. Si désiré, vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur une liste de rappel pour la mi-mai, en écrivant à patrimoinefunerairemontreal@gmail.com.

Lieu de sépulture de la saison

Le cœur et le tombeau du Saint frère André

En furetant sur le site Web « La route des cimetières du Québec », vous constaterez qu'y sont répertoriés non seulement tous les cimetières mais aussi tous les sites d'inhumation, dont celui de l'oratoire Saint-Joseph, où repose le frère André.

Cette sépulture est plus que symbolique, elle sanctifie l'oratoire et ajoute à la sacralité des lieux. Dans l'Église catholique, la présence de reliques et/ou du corps d'un saint a une signification bien réelle. Le dernier concile rappelait que « selon la tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images ». La présence physique du saint irradie le sanctuaire d'une aura qu'il n'aurait pas autrement. Les saints constituent l'Église triomphante, ils sont les intercesseurs auprès des cieux.

Dès l'Église primitive à Rome, les chrétiens se réunissaient et disaient la messe sur les tombeaux des martyrs, eux qui avaient souffert pour leur foi et qui ne pouvaient qu'avoir crédit auprès de Dieu, ils constituaient donc des facilitateurs pour établir un lien avec le Très-Haut. St-Augustin ne dira t-il pas « qu'il faille honorer la vénération du corps des fidèles qui ont servi d'instrument et d'organe au St-Esprit pour toutes sortes de bonnes oeuvres. » Lorsque les persécutions prirent fin, les chrétiens consacrèrent l'usage de rendre un culte aux sépultures des saints, et si d'office une église n'était pas bâtie sur un tombeau, on n'hésitait pas à se procurer les reliques d'un ou plusieurs saints pour l'en pourvoir. D'ailleurs, l'Église a conservé jusqu'à nos jours la coutume de placer des reliques dans la pierre des autels, rappelant ainsi l'antique habitude de dire la messe sur la tombe d'un saint.

C'est dans cette perspective qu'il faut voir toute l'importance et l'impact de la sépulture de Saint frère André pour l'oratoire. Déjà sacralisé par sa fonction, l'oratoire l'est encore plus maintenant qu'elle héberge les restes d'un saint. Le frère André est le saint québécois le plus connu et sans doute le plus aimé à travers le monde. Décédé en 1937 à l'âge de 91 ans, il fut exposé en chapelle ardente dans l'oratoire inachevé. Près d'un million de personnes de partout dans le monde ont défilé pendant sept jours et sept nuits devant sa dépouille, malgré le temps exécrationnel qui régnait en ce début janvier.

Le tombeau de Saint frère André se trouve depuis la fin des années quarante au cœur du bâtiment, entre la crypte-église et la roche-mère du mont Royal, juste sous la basilique. Pour y accéder, il faut passer par une salle longitudinale appelée la chapelle votive, où des milliers de lampions à la disposition du public brûlent parmi les innombrables béquilles laissées là par les pèlerins. On dit qu'ils repartaient à pied après avoir été guéris par l'humble serviteur de Saint-Joseph, qui repose dans un sobre sarcophage de marbre noir (marbre offert par Maurice Duplessis) situé dans une demie rotonde adossée à la salle. En 1963, le Tribunal ecclésiastique qui s'occupait des procédures de béatification fit ouvrir le tombeau. On constata alors que, comme nombre de saints, le corps du frère André s'était momifié et était intact, ce qui constituait un argument de poids en faveur de sa béatification.

On trouve aussi dans les parages la salle du cœur du frère André, où est exposé le reliquaire dudit cœur, offert à la dévotion des fidèles. Suite à la canonisation du frère André, il a été décidé de créer un grand reliquaire, de facture contemporaine. On peut y voir un petit réceptacle de verre contenant quelques fragments qui ont été prélevés sur le cœur. Ce réceptacle peut être exposé dans les paroisses, communautés et sanctuaires qui en font la demande.

Ce lieu d'inhumation est sans doute le plus visité au pays et devrait figurer dans le calepin de visite de tout amateur de patrimoine funéraire.



Source : Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal